


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/101 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/53</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

POUR : 20 (95.24%)

CONTRE : 01 (4.76%)

ABSTENTION : 00

Le six novembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/10/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : M. Claude ADAM donne pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. SIGNORET et M. Yann DUGARD donne pouvoir à M. Olivier GODART.

OBJET : DEFINITION D'UNE STRATEGIE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu le Code Général des Collectivités Locales notamment l'article L5211-20 ;

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui renforce l'intégration des communautés de communes en leur attribuant d'une part de nouvelles compétences obligatoires, et en étendant d'autre part, la liste de leurs compétences optionnelles ;

Vu les statuts de la 2C2A ;

Considérant que la compétence Eau et Assainissement devient obligatoire pour les EPCI au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant l'intérêt d'anticiper la prise de compétence Eau et Assainissement ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE qu'il sera proposé au cours du 1^{er} trimestre 2018 au Conseil communautaire de prendre la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Le Président,
Francis SIGNORET

